



NOUVEAU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN CITES DES LACS, DES ARBRES ET DES MONTS QUARTIERS SUD - BASTIA

BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

PREAMBULE :

La délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 2016 (*cf annexe 0.01*) a validé l'ouverture de la concertation publique préalable et a défini les modalités de concertation suivantes :

- ✓ Organisation de deux réunions publiques – la première en phase de démarrage des études et la seconde présentant les conclusions de ces études et le contenu du NPRU,
- ✓ Organisation de deux ateliers participatifs avec les bureaux d'études, les habitants et acteurs associatifs,
- ✓ Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud de panneaux d'information expliquant le programme,
- ✓ Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud d'un registre dédié à ce projet sur lequel chacun pourra consigner ses observations ou suggestions,
- ✓ Edition d'une lettre de quartier des Quartiers Sud spécifique présentant le projet,
- ✓ Mise en ligne sur le site de la ville des informations relatives à ce projet.

Ce présent rapport reprend les actions menées conformément à cette délibération, et ce depuis l'ouverture de la concertation jusqu'à sa clôture.

1/ organisation de réunions publiques

- a) En phase de démarrage, une première réunion publique a eu lieu le 29 novembre 2016 afin d'expliquer aux habitants la démarche engagée. Cette réunion était animée par monsieur le maire et sa première adjointe - en charge du renouvellement urbain – avec le soutien technique de la Direction du Renouvellement Urbain et de la Cohésion Sociale. Une quarantaine d'habitants étaient présents (*cf annexes 1.01 et 1.02*).
Il s'agissait d'expliquer aux habitants que la ville s'était engagée dans un nouveau programme ANRU, les objectifs de ce programme et la démarche de concertation que les partenaires souhaitaient initier afin de répondre le plus possible aux besoins du quartier en invitant également les habitants à se mobiliser pour les ateliers qui allaient suivre.



En parallèle, les prestataires travaillant sur les études de préfiguration avaient lancé à l'automne 2016 des enquêtes menées par des habitants volontaires formés à cette méthode auprès des habitants concernés par le projet (composition du ménage, composition du logement, son environnement, ...), permettant une nouvelle approche du projet ainsi qu'une meilleure connaissance des publics concernés et leurs attentes (*cf annexes 1.03, 1.04, 1.05*).

- b) Une deuxième réunion publique s'est tenue le 13 mars 2019 pour échanger avec les habitants sur les évolutions du projet et le devenir du quartier, particulièrement liée aux démolitions contemplées mais qui n'étaient originellement pas envisagées (*cf annexe 1.06*). En effet, les ateliers menés dans le cadre des études de préfiguration, ainsi que les échanges avec l'ANRU ont montré la nécessité de démolir certains bâtiments particulièrement dégradés pour pouvoir véritablement améliorer l'espace urbain et transformer la mixité sociale actuelle. Il s'agissait de présenter aux habitants les bâtiments concernés et expliquer la méthodologie que la ville envisageait de mettre en place pour le relogement en expliquant la prise en charge par le bailleur et la ville des frais induits, ainsi que le recrutement d'une personne dédiée, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale, qui accompagnera les habitants concernés dans ce processus (quel relogement, quand, comment, ...). Plusieurs articles dans le Corse Matin du 27 mars ont fait suite à cette réunion publique, reprenant les évolutions du projet d'un côté avec les démolitions envisagées, et l'opposition aux démolitions de l'autre (*cf annexe 1.07*) « à grands coups de rénovation la Cité Aurore se dessine ».
- En retour, le maire dans le Corse Matin du 1^{er} avril a souhaité répondre aux inquiétudes des habitants concernant le relogement « notre priorité, c'est le bien être des habitants » (*cf annexe 1.08*). Dans cet article, la méthode qui sera mise en place pour le relogement est à nouveau explicitée afin de rassurer les habitants et plus particulièrement un collectif d'habitants qui s'est constitué suite à l'inquiétude de certains.
- c) Une autre réunion publique à l'initiative de la mairie s'est tenue le 26 mai 2019 à la salle polyvalente, avec divers élus et la présidence de l'OPH2C pour échanger avec les habitants et tenter de rassurer à nouveau sur le relogement concerté. Il est effectivement apparu au fil des semaines que les habitants étaient encore insuffisamment au fait du processus, que la méthode mise en place concernant le relogement n'était pas encore intégrée et qu'il fallait en conséquence davantage communiquer sur le sujet.
- Un article dans le journal Corse Matin du 27 05 2019 portait sur cette réunion publique et il était intitulé « Projet de rénovation de la cité des Monts : le dossier qui divise » (*cf annexe 1.09*).

La crise COVID a malheureusement stoppé les réunions publiques, et il n'a plus été possible de rencontrer à nouveau les habitants.

L'avancement technique du dossier a en revanche pris le pas, et la convention avec l'ANRU a été signée le 20 août 2021.

Puis les services de la ville ont lancé divers diagnostics, les études urbaines et paysagères ont démarré et la programmation s'est affinée.

La ville et l'OPH2C ont également lancé leurs premiers appels d'offres pour la désignation de leurs maîtres d'œuvre respectifs.

La communication sur le projet de façon compréhensible pour les habitants n'était plus possible tant que le projet n'avait pas mûri et que des images plus abouties n'étaient pas élaborées.

Cet avancement opérationnel a fait surgir des complications, particulièrement celles liées à la présence d'amiante naturel dans les sols ainsi que la présence de galets amiantés dans les bétons constitutifs des bâtiments à démolir. Ces nouveaux problèmes ont eu une incidence extrêmement importante sur les coûts d'opération, et les incertitudes se devaient d'être au moins partiellement levées avant de rencontrer à nouveau les habitants.

- d) Une réunion publique a pu enfin être programmée le 2 décembre 2024, afin de présenter le projet global à la Maison de Quartier, présentant les grandes étapes à venir et les prochaines réunions de travail proposées aux habitants.



Les partenaires principaux étaient présents, c'est-à-dire l'OPH2C, la CAB, la Ville et ses services. Environ 70 habitants et commerçants ont assisté à cette réunion, et de nombreuses questions ont été soulevées quant à la teneur des travaux, leur durée et date de démarrage. Les habitants ont surtout focalisé sur les désordres constatés dans leurs logements et les actions correctrices qui seront apportées. Les incivilités récurrentes ont été aussi abordées, allant du trafic de drogue aux nuisances sonores la nuit et particulièrement autour de la place du commerce.

Article du Corse Matin du 3 décembre 2024 « Cité des Monts : les riverains veulent du concret » sur la réunion publique de la veille.

La deuxième partie de l'article du 3.12.2024 portait sur la problématique amiante et le travail mené par la commune avec les services de l'état concernant le traitement de ces déchets et les surcoûts induits (voir annexe 1.10).

- e) La réunion publique de concertation le 7 janvier 2025 à 11h00 portait plus particulièrement sur la place du Commerce et l'espace de l'ancienne grande barre. Il s'agissait de présenter plus en détail les interventions programmées sur ces deux espaces puisqu'ils correspondent aux premiers travaux prévus dès septembre 2025 (cf article Corse matin du 8 01 2025, annexe 1.11).

Cette réunion a essentiellement porté sur la place du Commerce, et plus précisément le stationnement et la durée limitée envisagée, ou encore le sens de circulation, l'ouverture des commerces pendant les travaux, les nuisances ainsi que les dates à favoriser pour le démarrage de ceux-ci.

Un atelier dont la date serait définie ultérieurement a été proposé aux habitants et usagers potentiels afin de définir conjointement le futur espace de loisirs afin de compléter la concertation sur ses premiers travaux. Celui-ci s'est tenu le 24 février 2025.



Environ une trentaine d'habitants étaient présents pour cette réunion du 7 janvier, ainsi que la majorité des commerçants.

2/ Organisation de deux ateliers participatifs avec les bureaux d'études, les habitants et acteurs associatifs

Edition d'un 4 pages pour lancer les ateliers avec les habitants, avec distribution dans les boîtes à lettres du quartier élargi accompagné d'un courrier de la première adjointe explicitant la démarche et encourageant à y participer (*cf annexes 2.01 et 2.02*).

Le but était de présenter le périmètre du projet et les premiers éléments de diagnostic afin d'intéresser et faire réagir les habitants afin qu'ils se mobilisent.

Des habitants et des acteurs au cœur du futur projet

Les étapes de construction du projet



Votre avis et votre implication

Nous vous invitons à **donner avis tout au long du projet**. Pour cela, vous pouvez :

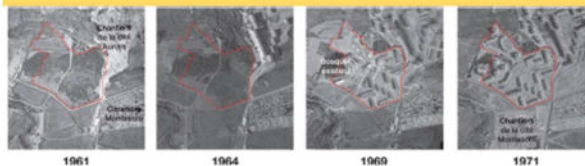
- Contacter l'équipe de cohésion sociale de la Maison des Quartier Sud, rue St Eupéry, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- Vous signaler pour participer aux ateliers qui seront proposés dès février 2017.
- Faire part de vos observations sur le diagnostic et proposer des thèmes que vous souhaitez aborder, des idées ou des projets que vous aimeriez voir réaliser ... tout ce qui vous tient à cœur pour vivre mieux chez vous, avec les autres, dans votre quartier et dans votre ville.

Le premier atelier participatif aura lieu le samedi 25 février 2017 à partir de 9h15

Il permettra de repartir des problèmes et atouts identifiés pour rechercher des solutions concrètes afin d'y remédier, et d'améliorer vos conditions de vie.

Inscrivez-vous !

Contacts : Maison de quartier (04 95 55 09 11) / Direction du renouvellement urbain et de la cohésion sociale (04 95 55 96 39 : DRuiz@bastia.corsica).



Nouveau Programme de Rénovation Urbaine :

La Ville, la Communauté d'Agglomération de Bastia, l'OPH 28, l'Etat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, ont lancé sur le quartier une réflexion pour définir un projet visant à améliorer les conditions de vie de chacun et à favoriser le bien vivre ensemble. Les études ont débuté mi-2016 et devraient s'achever mi-2017. La phase diagnostic est terminée et les résultats sont résumés dans ce document.



Le quartier - infos clés

746 logements - 23 immeubles : bâtiments n° 21 à n°43, construits sur un terrain d'environ 8 hectares, appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Haute-Corse (OPH 28). Une localisation intéressante, un secteur de qualité et attractif : des équipements nombreux et diversifiés, des commerces dynamiques, une desserte facile en voiture ou par bus. ... Des habitants fiers de leur quartier mais en attente d'un changement et d'une amélioration de leur cadre de vie. -> des actions à entreprendre rapidement -> un projet à dessiner et à mettre en œuvre sur 10 ans



Bastia

Sur le plan administratif, les bâtiments de votre quartier portent le nom de lacs, d'arbres ou de monts et ont conduit à nommer les cités de la même façon. Pourtant 70% des habitants disent habiter Aurore ou Lupino. Chacun se repère en fonction des numéros de bâtiments ...

Et si on travaillait ensemble pour améliorer les conditions de vie et choisir aussi, de façon collective, le nom de votre quartier ?

Février 2017

- a) Le premier atelier de co-construction s'est tenu le 25 02 2017 et il y avait environ 35 personnes présentes, habitants, commerçants et principaux acteurs associatifs. Après un moment d'accueil, 4 tables ont été formées pour travailler ensemble à poser un diagnostic, rechercher des solutions face aux problématiques identifiées par les prestataires et validées avec l'assemblée. Cet atelier a été clôturé par une restitution des conclusions de chaque tablee (*cf annexe 2.03*).



- b) Un deuxième atelier de co-construction s'est tenu le 25 03 2017 avec les habitants, avec cette fois-ci tout d'abord une visite sur site (*cf annexe 2.04 pour l'affiche*). Trois parcours ont été proposés aux habitants qui ont été divisés en 3 groupes. A l'issue de la balade urbaine, un retour en salle a eu lieu afin de discuter et partager les conclusions à la maison du projet (*cf annexes 2.05, 2.06, 2.07 et 2.08*).

Ces deux ateliers ont mobilisé à chaque fois une bonne quarantaine de personnes, habitants et commerçants, actifs ou non actifs, jeunes et moins jeunes, ... tous ont été très impliqués et ont véritablement participé à l'élaboration d'un programme de travaux et aux divers scénarios qui ont été présentés en comité de pilotage pour un projet validé par l'ANRU en 2019.

- c) Un troisième atelier a également été proposé aux habitants et usagers potentiels afin de définir conjointement le futur espace de loisirs. Celui-ci s'est tenu le 24 février 2025 en présence de la maîtrise d'œuvre qui a pu expliquer les contraintes et invariants et inversement les marges de réflexion. De nombreux habitants aux profils variés y ont assisté. En effet, environ 30 personnes ont participé, de tous âges, de toutes situations (retraités, actifs, sans emploi, ...) ainsi que de différents statuts (associatif, services ville déconcentrés ou société civile). Trois tablees ont été formées et ont travaillé à l'aide d'un plan et de photos sur le mobilier possible, sur des usages et les attentes associées. Un consensus est vite apparu lors de la restitution par tablee, quelques soient les profils des participants. Une liste des idées exprimées et usages envisagés a pu être établie à la suite afin de donner corps au parc de loisirs.



D'autres ateliers auront lieu, au fur et à mesure de l'avancement du projet et suivant l'expression des habitants.

3/ Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud de panneaux d'information expliquant le programme

- a) Réalisation en 2018 de panneaux de format A0 en consultation libre à la Maison des Quartiers Sud, montrant les premières orientations du projet suite aux ateliers menés en 2017 et aux différents échanges avec l'ANRU et les partenaires lors des différents comités de pilotage.
Le scénario avec démolitions est clairement affiché (*cf annexe 3.01*).



Panneaux en consultation libre à la maison du projet

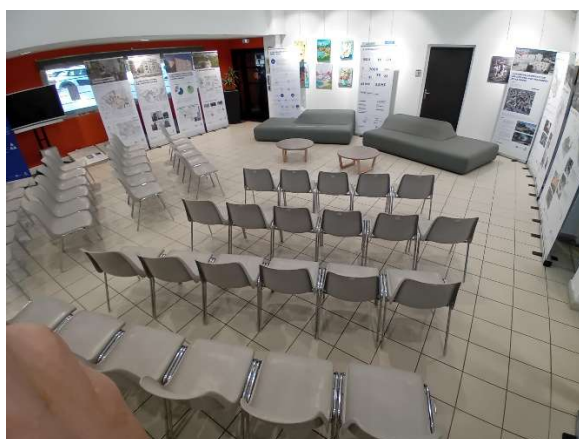
- b) Désignation fin 2021 d'une maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère pour travailler sur le plan général d'aménagement pour le projet urbain, en repartant du plan de la convention. L'objectif est d'élaborer un plan guide précis, basé sur un diagnostic précis et détaillé, ainsi que des cahiers de prescriptions architecturales et paysagères en direction du bailleur pour ses résidentialisations/réhabilitations, de la ville pour les aménagements publics et l'équipement de proximité, ainsi que des futurs promoteurs des nouveaux logements prévus sur site.

Le plan guide a alors été affiché en maison du projet dès la fin 2022 pour consultation des habitants, et explications si besoin de l'équipe de médiation et de la MOUS (*cf annexe 3.02*), permettant de présenter aux ménages concernés par le relogement les évolutions du quartier.

- c) Réalisation en décembre 2024 de 16 roll-up explicatifs en consultation libre à la maison du projet (Maison des Quartiers Sud).

L'ensemble du projet est montré, abordant les grandes étapes et les objectifs principaux, puis les projets à venir les plus proches. Viennent ensuite des précisions sur le projet sous l'angle des principales thématiques : espaces publics, équipements, logement neuf ou existant sur site, reconstitution de l'offre hors site. L'accompagnement au changement est abordé au travers des actions de cohésion sociale menées par la ville et les associations.

Enfin le développement durable et le soutien à l'économie circulaire renforce le soutien apporté aux qualités de l'existant et la volonté de le préserver.



(*cf annexe 3.03*).



4/ Mise à disposition à la Maison des Quartiers Sud d'un registre dédié à ce projet sur lequel chacun pourra consigner ses observations ou suggestions

Mise en place à la maison du projet d'un cahier des habitants pour noter observations, propositions ou questions. 13 commentaires y ont été inscrits entre mai 2019 et novembre 2022. Ceux-ci consistaient en quelques propositions d'usages à trouver et sinon de remarques sur leur environnement (*voir annexe 4.01*).

Les inquiétudes portaient essentiellement sur les transformations apportées aux immeubles (disparition des caves ?) ou à la notion de logement adapté, ou encore à la création de locaux d'activités en rez de chaussée de certains immeubles (nuisances éventuelles, type d'activités possibles, ...). D'autres commentaires portent sur le relogement et les délais avant déménagement ou bien encore des propositions d'usage à trouver sur site (espace détente senior, petit jardin ...).



5/ Edition d'une lettre de quartier des Quartiers Sud spécifique présentant le projet

Distribution dans les boîtes à lettres des habitants en mars 2025 d'une lettre de quartier 4 pages faisant un rapide historique avec les dates clés, expliquant le projet, ce qui a déjà été réalisé et les prochaines opérations.

On y retrouve le même vocabulaire et le même design que sur les roll-ups de décembre, pour une identité visuelle constante pour le projet (*voir annexe 5.01*).

> Un programme ambitieux pour un nouveau cadre de vie

Avec plus de 50 millions d'euros investis, ce projet répond à une vision d'avenir pour améliorer les conditions de vie dans votre quartier.

- **Une rénovation du bâti** : l'OPH pilote un vaste programme de rénovation des immeubles, le programme prévoit aussi la « résidentialisation » de l'habitat (en : sécurisation des Halls, traitement qualitatif des pieds d'immeubles, ... pour renforcer le caractère privé de l'espace).
- **Des espaces publics repensés** : circulation, stationnement et réseaux publics se sont réorganisés pour contribuer au désenclavement du quartier et apporter une meilleure qualité de vie.
- **Des opérations structurantes** : un parc urbain et un espace de loisirs végétalisés seront le jour pour faire du quartier un endroit attractif et agréable pour toutes les générations.



> Retour sur la réunion publique du 02 décembre 2024

Lors de cette réunion publique dédiée à la présentation du projet vous avez été nombreux à exprimer vos attentes et vos préoccupations, notamment concernant les mesures d'urgence comme l'isolation thermique des bâtiments, la propriété des espaces communs ou encore la sécurité. Ces doléances, déjà identifiées par nos équipes, ont été réaffirmées à travers vos interventions. Nous tenons à vous assurer qu'elles ont été entendues avec toute l'attention qu'elles méritent.

Les services de la Ville mobilisent et travaillent en lien avec de nombreux partenaires pour résoudre les problématiques liées notamment à l'entretien des espaces, à la sécurité, à la vie de quartier... et s'engagent à maintenir un dialogue constant avec vous ! Certains sujets urgents appellent des interventions rapides et de profondes transformations.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet global de rénovation urbaine. Bien qu'il s'agisse d'un projet à moyen et long terme, il vise à transformer durablement votre quartier pour en améliorer la qualité de vie.

> Des avancées concrètes : ce qui a été fait

- **Relogement** : Grâce à un travail collectif et au travail au cas par cas réalisé par la chargée de mission de Mairie d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui a analysé chaque besoin et souhait des résidents, les 91 ménages qui habitaient dans des bâtiments voués à la démolition ont été relogés et sont aujourd'hui satisfaits de leur nouveau lieu de vie.
- **Information autour des problématiques liées à la présence d'amiante** : La Ville encadre la mise en place de toutes les normes de sécurité nécessaires à la préservation de la santé publique et de celles des ouvriers, la Mairie mène un combat déterminé pour s'assurer que les surcoûts engendrés par les opérations de désamiantage ne compromettent pas l'avancement du projet global.
- **Le chantier « Lab 36A »** : lancé au bâtiment 36A, il a permis de former des apprentis au réemploi de matériaux issus du BTP. Une première en Corse qui marque le début d'une série d'expérimentations.

Les compétences de chacun :

- L'OPH est responsable des interventions sur les bâtiments, la rénovation des logements ou la sécurisation des halls d'entrée par exemple.
- La Ville intervient sur les espaces publics. Grâce au projet, certains espaces jusqu'ici privés deviendront publics, permettant ainsi à la municipalité d'en assurer l'entretien, la maintenance et l'animation.
- La CAB est responsable de la collecte et du traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, de la prévention de la délinquance...

> Focus sur les grandes opérations !

Voici quelques-unes des transformations majeures prévues :

- **Place du Commerce** : requalification de la place notamment au niveau des places de stationnement pour dynamiser les commerces.
- **Site de l'Ancienne Grande Barre** : requalification en espace de loisirs végétalisés et création d'un parking de 45 places.
- **Un parc urbain** : aménagé au cœur des cités pour offrir un espace de détente et de rencontres.
- **Équipement de proximité** : il sera conçu avec et pour les habitants, afin de répondre aux besoins locaux.



6/ Mise en ligne sur le site de la ville des informations relatives au projet

4 novembre 2024

Conférence de presse sur 2 sujets :

- celui de la découverte d'amiante dans les bétons des bâtiments voués à démolition, en sus de l'amiante environnemental et dans les voiries – démarrage décalé, délais rallongés et surcoûts (*cf annexe 6.01*).
- Lab'36A, chantier expérimental de formation à la dépose soignée dans une optique de réemploi, en partenariat avec l'AFPA (*cf annexe 6.02*).

27 novembre 2024

Publication sur le site de la commune de l'invitation à la réunion publique, qui se tiendra le 2 décembre à la maison des quartiers sud, de présentation du projet, citant les objectifs majeurs du projet et incitant les habitants à s'exprimer sur le sujet (*cf annexe 6.03*).

En parallèle, grande campagne d'affichage sur le quartier et distribution de flyer par les équipes de médiation (*cf annexe 6.04*).

29 novembre 2024

Publication sur le site Facebook de la commune de l'invitation à la réunion publique du 2 décembre 2024 (*cf annexe 6.05*).

12 décembre 2024

Publication sur le site de la commune suite à la conférence de presse du 4 novembre 2024 et de la réunion publique du 2 décembre 2024, retour sur les objectifs et les partenaires ainsi qu'annonce de la réunion du 7 janvier 2025 et des prochains temps forts (*cf annexe 6.06*).

2 janvier 2025

Flyer d'invitation à la réunion du 7 janvier 2025 sur place du commerce et espace ancienne grande barre (*cf annexe 6.07*).

La mission de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale

Une chargée de mission MOUS a par ailleurs été recrutée en septembre 2018 afin d'appuyer la démarche de renouvellement urbain auprès des habitants. Son rôle consiste à identifier les besoins et les problèmes liés au cadre de vie, et plus particulièrement au logement, à envisager des solutions individuelles ou collectives pour améliorer les conditions de vie au quotidien, puis les mettre en œuvre et les évaluer dans un cadre partenarial.

Sur le plan individuel, elle a aidé les ménages à améliorer leur situation, à cerner leurs besoins, à rechercher des solutions adaptées et à anticiper les transformations à venir. Elle a été dans un premier temps plus particulièrement mobilisée sur le relogement et le développement des liens sociaux sur le quartier. Un suivi post relogement avec enquêtes individuelles a également été effectué au fur et à mesure des déménagements. Cet accompagnement porte autant sur les modalités pratiques que sur un soutien social. En effet, Le relogement était un des points clés de la réussite du NPRU, conformément aux engagements pris dans la convention. 91 ménages au total étaient à reloger, et les enquêtes individuelles préparatoires menées par la MOUS ont contribué à définir les besoins, en termes de typologie comme de localisation. Le croisement de l'offre et des besoins des ménages à reloger a ainsi permis d'établir un plan de relogement sans cesse actualisé et suivi. Il ne s'agissait pas seulement d'identifier des possibilités spatiales de relogement, mais surtout de trouver des solutions sur mesure. Ces solutions devaient constituer un mieux-vivre pour les habitants, être humainement acceptables, et financièrement soutenables.

Sur le plan collectif, vis-à-vis des habitants et de l'ensemble des acteurs locaux, il s'agit de rendre plus lisibles et coordonner les actions publiques, et de faciliter la relation entre les publics et les organisations, améliorer le vivre ensemble dans le quartier. Elle participe également à la co-construction du projet de gestion et à la veille sociale grâce à sa fine connaissance des publics et du ressenti sur le quartier. Elle est un atout pour la mobilisation sur le quartier des habitants. Son bureau est situé à la Maison du projet.

Depuis l'élaboration du Plan Stratégique Local en 2014 et son objectif de poursuivre la dynamique de transformation des Quartiers Sud au-delà du PRU, la Ville n'a eu de cesse d'associer ses habitants afin de définir une vision partenariale commune. Maison du projet, ateliers, séminaires de travail, promenades urbaines, publications dans la presse, expositions des travaux à l'avancement à la maison du projet, recrutement d'une MOUS, ...

Compléments de concertation

On peut par ailleurs retenir trois phases dans le déroulé de la concertation, correspondant assez fidèlement à la maturation du projet. Ces éléments ne sont pas listés de manière exhaustive, mais ils reflètent bien l'importance accordée au programme et à sa communication auprès de l'ensemble des partenaires, habitants, associations, usagers, ... :

A) 2016-2019, une phase importante de concertation avec les études de préfiguration qui ont aidé à calibrer le programme définitif

4 mai 2018

Le travail mené à ce stade a mis en exergue le manque d'aménagements en faveur des modes de déplacement doux dans le quartier et l'existence de cheminements piétons très empruntés mais fortement dégradés. Il a fait également ressortir un attachement fort des habitants à leur quartier, des qualités à reconnaître et préserver.

Sur la base de ce constat, il a été acté de réaliser sur le secteur du NPRU un cheminement piéton traversant le site afin d'améliorer la qualité de vie et favoriser la convivialité.

Ce cheminement piéton a été pensé comme un préfigurateur des aménagements publics à venir : Démarrage des études, balades par groupe et atelier mixte avec les habitants (*cf annexe A.1*)

5 et 6 juin 2018

Cheminement piéton - bureaux de rue itinérants et atelier participatif avec les habitants (*cf annexe A.2*)

20 septembre 2018

Cheminement piéton - atelier participatif avec les habitants avec visite sur site pour tester les hypothèses et valider les principes proposés (*cf annexe A.3*)

Carnet de marche récapitulatif distribué à posteriori à tous les participants (*cf annexe A.4*)

Décembre 2018

Lettre de quartier n°20 (*cf annexe A5*)

Cette lettre de quartier distribuée dans l'ensemble des boîtes à lettres des Quartiers Sud porte déjà sur le nouveau programme et revient sur les premiers ateliers menés. On y présente également le projet du cheminement piéton avec le plan dans la double page intérieure. En dernière page est présentée la chargée de mission MOUS, ainsi que ses missions. Elle est plus particulièrement mobilisée sur le relogement et le développement des liens sociaux sur le quartier et travaille de manière privilégiée avec les membres de la cellule de relogement et l'équipe de cohésion sociale de la Ville. Elle participe également à la co-construction du projet de gestion et à la veille sociale grâce à sa fine connaissance des publics et du ressenti sur le quartier. Elle est un atout pour la mobilisation sur le quartier des habitants.

Février 2019

Lettre de quartier n°21 (*cf annexe A6*)

Cette lettre est avant tout un bilan du PRU, mais elle permet d'ouvrir en conclusion sur le NPRU et rappeler le périmètre. Il y est aussi rappelé que des ateliers ont déjà eu lieu et que d'autres suivront, car ce projet sera mis en œuvre avec et pour les habitants.

24 juin 2019 et jusqu'au 5 juillet

Cheminement piéton, lancement d'ateliers participatif et du chantier collectif de construction de trois espaces conviviaux nommé Mecca Lupinu (*cf annexe A7*).

Trois structures ont été construites lors de ces chantiers participatifs, correspondants aux différents usagers :

- Le crocodile, pour les jeunes et les ados
- La grande table pour les familles
- Le salon urbain pour les seniors

Un grand apéro de quartier a clôturé ces 2 semaines, et les participants au chantier et habitants ont tous mis la main à la pâte pour fournir les snacks.



Septembre 2019

Questionnaire individuel de l'enquête sociale menée par la Maitrise d'Ouvre Urbaine et Sociale de la Ville (*cf annexe A8*).

Ce questionnaire, rempli par la MOUS lors du premier entretien individuel, permet de connaître plus finement la composition du ménage, ses attentes, ses besoins mais aussi permet une entrée en matière pour ouvrir la discussion et tisser un lien.

B) 2019-2021, information et concertation fréquentes liées aux évolutions majeures du projet aboutissant à la convention avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires

18 décembre 2020

Délibération du Conseil Municipal approuvant le programme du projet de renouvellement urbain ainsi que la convention avec l'ANRU et les autres partenaires (*annexe B.1*).

30 juillet 2021

Signature presse en Mairie de la convention avec tous les partenaires ou leurs représentants (*annexe B.2*), aboutissement d'un long travail des services suite à de nombreux échanges avec l'ANRU.

Article Corse Net Infos du 1 08 2021 « Bastia : l'évolution urbaine de la cité des Lacs et des Monts est lancée » (*annexe B.3*).

Article Corse Matin du 31 07 2021 « l'évolution urbaine de la cité des Lacs et des Monts est lancée » (*annexe B.4*).

C) 2022-2025, présentation des objectifs majeurs et des grands principes ; communication sur le projet, travail autour de la mémoire du quartier, permettant ainsi de parler et présenter le projet à venir d'une façon différente

10 janvier 2022

Démarrage de la mission d'AMO pour la participation et la co-construction avec les habitants avec un atelier de lancement afin de cerner les attentes et les besoins et présenter la démarche (*annexe C.1*).

3 et 4 février 2022

4 ateliers thématiques organisés sur deux jours avec l'ensemble des partenaires, des acteurs associatifs, des experts (architectes, ...) pour enrichir le diagnostic et préciser le projet dans ses aspects urbains, sociaux, économiques, ... (*cf annexe C.2*).

18 décembre 2023

Article du Corse Matin « cité des Monts : une première démolition pour le printemps » portant sur la fin du relogement des 104 ménages concernées par les démolitions (*voir annexe C.3*).

21 mars 2024

Démarrage de la mission de recueil et de valorisation de la mémoire du quartier avec des balades dans le quartier(*cf annexe C.4*).

16 avril 2024

Article du Corse Matin « c'est une page de l'histoire des quartiers sud qui se tourne » sur les démolitions annoncées (*annexe C.5*).

5 novembre 2024

Article du Corse Matin « à la cité des Monts, les destructions sont contrariées par l'amiante » (*voir annexe C.6*).

6 novembre 2024

Article de Corse Net Infos sur l'inauguration du Lab'36A (*annexe C.7*).

29 décembre 2024

Article du Corse Matin « à Lupinu, une mission mémoire fait vivre l'histoire du quartier » portant sur les dispositifs mis en place par la mairie pour recueillir les souvenirs sur le quartier dans le but de réaliser un film documentaire (*cf annexe C.8*).

Et tous les projets menés par la ville et les acteurs associatifs dans le cadre de la politique de la ville qui ont permis et permettent de valoriser l'histoire des quartiers sud et la mémoire vive de ses habitants, par la participation habitante, la création artistique...

CONCLUSION

Au regard des objectifs et des modalités de concertation fixés par la délibération du 26 juillet 2016, et des actions menées, il est ainsi démontré que la concertation a été menée dans le respect des principes définis.

En effet,

- Cinq réunions publiques ont été tenues
- Trois ateliers participatifs ont été conduits sur le programme dans son ensemble
- Des panneaux expliquant le projet ont été installés à la maison de quartier aux différents stades de maturation du projet
- Un registre a été mis en place
- Deux lettres de quartier pour lancer la démarche et pour la conclure ont été élaborées et diffusées à l'ensemble des habitants en boîte aux lettres
- Des informations ont été mises en ligne sur le site de la Ville.

Par ailleurs, des articles sont parus dans la presse au sujet du projet, mais les habitants ont été régulièrement tenus informés par les équipes de cohésion sociale et par la chargée de mission MOUS, qui depuis 2019 dans le cadre du relogement a rencontré individuellement les familles occupant les bâtiments 32-33 et 36A (notamment) et leur a expliqué précisément le projet.

A noter enfin que si cette concertation préalable est clôturée, cela ne signifie nullement que le travail d'information, de consultation, de concertation ou de co-construction avec les habitants, et les usagers du quartier ne se poursuivra pas dans les années à venir dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du programme, bien au contraire.